par Elodie PILLON Enseignante chercheure Innovation CESI Rouen









SOMMAIRE

- Généralités
- Définition
- Les différents types de veille
- Veille active et veille passive
- 2. La veille technologique
- 3. Les limites de la veille

Bibliographie et sitographie



1. Généralités



1. Généralités

Définition



1. Généralités - définition

La capacité à connaître l'information et à la déceler, est primordiale pour l'ensemble des acteurs d'une société (les usagers, les collaborateurs, les décideurs, les politiques...).

La veille est l'ensemble des activités ayant pour but de collecter, analyser, diffuser et exploiter des informations à des fins de développement d'entreprise ou de projets.

Il s'agit d'être à l'écoute de l'environnement afin d'anticiper les

évolutions et/ou innovations.



1. Généralités - définition

Ne pas confondre Veille et Curation.

La veille consiste à

- collecter,
- analyser,
- diffuser,
- exploiter

des informations.

La curation consiste seulement à

- sélectionner,
- éditer,
- partager,
 des contenus pertinents pour un sujet donné.

L'analyse et l'exploitation font toute la différence entre la veille et la curation.

Ne vous contentez pas de faire de la curation.



1. Généralités

Les différents types de veille



Une veille peut être :

- stratégique,
- économique (ou financière),
- concurrentielle,
- juridique
- commerciale (ou marché),
- technologique.

Il existe également d'autres de veilles qui sont moins répandues telles que la veille tarifaire, sociétale, créative...



On parlera de veille **stratégique** lorsque :

l'analyse des données aura pour but de définir le positionnement stratégique d'une entreprise face à de nouveaux marchés ou de nouveaux secteurs d'activités.



La veille **économique** quant à elle consiste à :

être informé des différentes aides possibles en matière de développement, qu'elles soient fiscales ou financières (crédit impôt recherche, aide aux entreprises...).



La veille **concurrentielle** permet :

de surveiller de manière constante les positionnements des concurrents et de rester pro-réactif sur un mode de communication.



L'objectif de veille juridique est :

d'être informé des nouveaux textes de loi pouvant affecter des développements en cours de réalisation ou même déjà réalisés.



La veille **commerciale** consiste à :

analyser les marchés et les produits des concurrents afin d'identifier de nouveaux modes de consommation ou de nouveaux besoins et donc de pouvoir anticiper de nouveaux marchés ou de nouveaux produits.



La veille **technologique** doit permettre :

une collecte et une analyse d'informations, afin de réagir plus rapidement aux évolutions et aux besoins d'un marché, d'une technologie, d'un secteur d'activité.



La veille **technologique** doit permettre :

une collecte et une analyse d'informations, afin de réagir plus rapidement aux évolutions et aux besoins d'un marché, d'une technologie, d'un secteur d'activité.



1. Généralités

Veille active
ou
Veille passive



1. Généralités – veille active ou passive

La veille **active** consiste à récolter les informations **sur une thématique spécifique dans le but de générer du contenu**.

Les informations collectées répondent à des objectifs précis généralement définis dans le cadre d'un projet.

La veille **passive** repose d'avantage sur une **démarche d'opportunité et d'initiative** : l'environnement est surveillé sans but précis. Cette démarche permet de rester informé de manière continue sur l'actualité ; les informations sont générales et non triées, elles sont uniquement récoltées.



2. La veille technologique



RAPPEL

La veille **technologique** doit permettre :

une collecte et une analyse d'informations, afin de réagir plus rapidement aux évolutions et aux besoins d'un marché, d'une technologie, d'un secteur d'activité.



Pourquoi faire de la veille ?

La veille permet d'adopter une attitude pro-active dans la surveillance de l'environnement afin d'anticiper les prochains changements.

Il s'agit de repérer les signaux faibles (menaces, forces ou faiblesses) constituants une opportunité de développement pour l'entreprise.



Quand mettre en place sa veille?

Une veille peut-être menée de manière :

- ponctuelle : dresser un état des lieux à un moment précis,
- occasionnelle : surveillance organisée selon des objectifs précis,
- périodique : surveillance organisée selon des dates précises,
- permanent : surveillance continue.



Les étapes



2. La veille technologique – les étapes

Généralement la veille respecte un cycle de 5 phases :

- Identification des besoins
- Identification des sources
- Collecte des données
- Analyse, traitement et synthèse des données
- Diffusion de l'information



2. La veille technologique – les étapes

Durant la phase de collecte, il existe deux manières de procéder :

- la méthode pull où l'information est « tirée » par l'utilisateur via des moteurs de recherche, des revues, la presse…
- la méthode push où l'information est « poussée » vers l'utilisateur via un système d'alerte ou un flux RSS).

Dans les deux cas, il faut éviter de recevoir plusieurs fois la même information.

NB : Pour plus d'information, voir la sitographie en fin de document.



Les outils

Différents outils peuvent être utilisés pour différentes étapes du cycle de veille.



Pour définir le périmètre de la veille, il est possible d'utiliser :

- les moteurs de recherches généralistes (google, yahoo...) pour aider à identifier les différents thèmes
- puis des mindmap (ou cartes heuristiques) tel que <u>FreeMind</u> pour <u>aider à structurer</u> ces différents éléments et <u>définir le</u> <u>besoin</u>.



Pour choisir des sources, les moteurs de recherches généralistes classiquement utilisés sont les plus intuitifs.

Vous pouvez également utiliser :

- les **réseaux sociaux** tels que Twitter, Linkdin ou Viadeo (attention à Facebook, beaucoup de fausses informations y sont relayées).
- les sites, blogs spécialisés
- les chaînes YouTube

Il est aussi recommandé de s'intéresser aux brevets qui ont été déposés auprès de l'INPI grâce à leur <u>base brevets</u> et aux articles scientifiques grâce à <u>Google Scholar</u>.



Une fois les sources choisies, il faut pouvoir collecter les informations.

Plusieurs solutions sont possibles :

- Créer des alertes. Google alerte est un outil très utilisé puisqu'il permet de vous alerter lorsqu'une publication mise en ligne contient les mots clés de votre choix.
- S'inscrire à des newsletter. Cette méthode également fréquemment utilisé.
- Centraliser des flux RSS des différentes sources via un agrégateur tels que Feedly ou Netvibes.



Enfin, pour diffuser les informations, vous pouvez utiliser :

- les réseaux sociaux tels que Facebook, twitter ou linkedin qui sont très largement déployés;
- les systèmes de blogs, forum ;
- ou moins rependu des sites web sociaux tels que Pinterest.



Voici un tableau récapitulatif des outils possibles et de leur intérêt.

Outils	Intérêt
Moteur de recherche	Collecter
base brevets	Collecter
Google alerte	Collecter
Pinterest	Collecter
Google Scholar	Collecter
Netvibes	Collecter
Feedly	Collecter
LinkedIn	Collecter/diffuser
Viadeo	Collecter/diffuser
Youtube	Collecter/diffuser
Twitter	Collecter/diffuser
Facebook	Diffuser

NB : Pour plus d'information, voir la sitographie en fin de document.



3. Les limites de la veille



3. Les limites de la veille

L'information se trouve au cœur même de la veille.

Grâce à internet, l'information est multiple et son accès est simple et rapide. Dans un souci d'exhaustivité, on peut cependant devoir faire face à une surcharge d'information pour être sûr de ne rien rater, ce qui se traduit par un survol de l'information, au détriment d'une réelle analyse.

On peut donc facilement se retrouver à diffuser des informations erronées. Il faut donc prendre soin à bien cibler l'objet de veille et de sortir de cette course à l'information pour privilégier l'évaluation de sa validité et sa pertinence. Enfin, il faut également s'assurer de la fiabilité de ses sources.

NB : Pour plus d'information, voir la sitographie en fin de document.



Sitographie / Bibliographie

- Courtay, D., Martin, C., & Herrier, L. (2013). La veille informationnelle, ses méthodes et ses outils. Université de Caen.
- Introduction et méthodologie sur la veille technologique. (2017, 01 27). Récupéré sur Puce et média: http://www.puce-et-media.com/introduction-et-methodologie-sur-la-veille-technologique
- Jamen, E. (2017, mars). Faire une bonne veille en 7 étapes.
 Récupéré sur Crème de la crème :
 http://blog.cremedelacreme.io/2017/03/03/7-tips-veille-pro/#.Wj9vlJlq1VY.twitter



Sitographie / Bibliographie

- « Automatiser sa veille informationnelle »
 par Jean Condé,
 publié par le Centre innovation Pédagogique ULCO le 26 mars 2016,
 disponible sur Youtube, Licence Youtube Standard.
- « Ep03 L'autodéfense Intellectuelle (des outils pour la recherche d'information) »

 Par Christophe Michel,

 publié par Hygiène Mentale le 6 mai 2015,

 disponible sur Youtube, Licence Youtube de paternité Créative Commons CC-BY (réutilisation autorisée).



Sitographie / Bibliographie

Le site Canal U propose plusieurs vidéos (quelques minutes chacune) en Licence Créative Commons CC-BY-NC-SA sur la veille.

En voici les adresses:

- La veille en ligne, contexte et enjeux (Module 5.1): https://www.canal-u.tv/video/c2i/la veille en ligne contexte et enjeux module 5 1.15787
- Préparer sa veille : le ciblage (Module 5.2) : https://www.canal-u.tv/video/c2i/preparer sa veille le ciblage module 5 2.15788
- Faire venir l'information à soi (Module 5.3) : https://www.canal-u.tv/video/c2i/faire venir les information a soi module 5 3.15789
- Gérer sa collecte d'information (Module 5.4): https://www.canal-u.tv/video/c2i/gerer sa collecte d information module 5 4.15790
- Diffuser les résultats de sa veille (Module 5.5): https://www.canal-u.tv/video/c2i/diffuser les resultats de sa veille module 5.15792

